

MANOR SA

Marques : Manor Man et Manor Woman,

Avant Première by Manor, Yes or No by Manor

Principaux pays de production : Chine (65 %), Inde (15 %),
Turquie (10 %)

Nombre de fournisseurs directs/sites de production :
pas de réponse

LES EMPLOYÉES DES FOURNISSEURS PERÇOIVENT-ELLES UN SALAIRE VITAL ?

Aucune indication

APPROCHE DE L'ENTREPRISE POUR LE VERSEMENT D'UN SALAIRE VITAL :

Manor fait référence à amfori BSCI. L'approche d'amfori BSCI est toutefois insuffisante car elle considère le salaire vital comme un objectif souhaitable et non contraignant. Manor ne s'engage pas à garantir un salaire vital et rien n'indique dans ses réponses que l'entreprise ait une stratégie globale pour atteindre un salaire vital chez tous ses fournisseurs sous un certain délai.

COMMENTAIRE :

En 2014, Manor faisait référence à un salaire vital dans son code de conduite. Depuis janvier 2018, Manor est membre d'amfori BSCI et a donc également adopté le code de conduite d'amfori BSCI qui ne comprend aucun engagement à garantir un salaire vital. Cela constitue un net recul par rapport à l'Évaluation des entreprises de 2014. Considérer le salaire vital comme un objectif uniquement souhaitable est insuffisant. Un salaire vital est un droit humain et Manor doit clairement s'engager à le garantir.

Manor doit aller au-delà de ce que prévoit amfori BSCI et œuvrer à l'introduction d'un salaire vital sur sa chaîne d'approvisionnement de façon cohérente et systématique. Nous recommandons à Manor d'analyser ses pratiques d'achat, d'adapter ses calculs de coûts d'achat et de consolider sa chaîne d'approvisionnement afin de permettre une augmentation progressive des salaires jusqu'au salaire vital. Des accords juridiquement contraignants conclus avec des instances de représentation du personnel peuvent constituer une étape importante en ce sens.

MANOR

Extrait de l'évaluation 2019. Toutes les réponses de l'entreprise sont présentées sur www.publiceye.ch/evaluation2019

Engagement en faveur du salaire vital (Indicateur 1.1.)



Publication de la liste de fournisseurs (Indicateur 4.1.)



Publication des données salariales (Indicateur 4.2.)



Stratégie concrète pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.1.)



Calendrier clair pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.2.)



non/aucune information en partie oui